

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°4 du 7 décembre 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 1^{er} décembre 2020

Date d'affichage : 1^{er} décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26 en début de la séance – 27 à partir du point n°02

Votants : 27 en début de séance – 28 à partir du point n°02

L'an deux mille vingt, le sept décembre, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, **en visioconférence**, sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire. La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

Étaient présents :

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Sophie MATHARAN, M. Hussen KEBE, Mme Véronique GARDES, M. Olivier FOLLMER, M. Pascal HOUEIX, Mme Francisca NONQUE, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, M. Alain WURTZ à partir du point n°02, Mme Françoise GREINER, Mme Natalie CASaubON, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, M. Xavier COSTIL, Mme Lydia BUMMEN, M. Christophe LHardy, M. Nicolas GIRARD, Mme Maud EONO, M. Olivier DE LOS BUEIS, M. Nicolas BABUT, Mme Emilie EVRARD, Mme Sophie FAMECHON, Mme Caroline LUX, M. Benoit CHAVERON, Mme Séverine LIBER.

Étaient absente excusée et avait donné pouvoir :

Mme Laure CLEMENT avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE

Étaient absente excusée :

Mme Marie LOPES-PASSI

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Véronique GARDES, secrétaire de séance, a procédé à l'appel.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du Conseil Municipal.

MODALITES D'ORGANISATION DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFERENCE

Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et prévoyant des dispositions concernant le fonctionnement des organes délibérants des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 27 voix pour, approuve la tenue des assemblées organisées en visioconférence durant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités suivantes :

- Les participants seront identifiés dans le cadre de l'appel nominal en début de séance, auquel les élus répondront « présent »,
- La séance est enregistrée et diffusée en direct sur le site internet <https://www.ville-courdimanche.fr/>
- Le scrutin sera public et à main levée.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix pour, approuve le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020.

01 – DONNER ACTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions du Maire n° 2020-047 à 2020-064

02 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021.

03 – CESSION D'UN VEHICULE COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour, se prononce favorablement sur la cession d'un véhicule Renault Megane pour un montant de 11 700 €.

04 – CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DE LA SIGNALISATION TRICOLERE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour, :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention relative à la gestion technique et financière des équipements de la signalisation tricolore par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
- autorise madame la Maire à signer la convention.

05 – REVISION DU PLU : DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour, :

- se prononce favorablement sur la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme
- Emet un avis favorable sur les objectifs poursuivis par cette révision et sur les modalités de la concertation publique

- Autoriser madame la Maire ou son adjoint délégué à solliciter auprès de l'Etat une subvention pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision du PLU et à signer tout acte ou document administratif relatif à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21H30.

Elvira JAOUEN



*Maire de Courdimanche,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France*